

REPUBLIQUE FRANCAISE- DEPARTEMENT HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE FONTANNES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en exercice : 15 Date de la Convocation : 18/11/2019
Nombre de Membres présents : 11
Nombre de Membres qui ont pris part Date Affichage : 18/11/2019
à la Délibération : 11

Séance du Lundi 25 Novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq Novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Fontannes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René MARCHAUD, Maire.

PRESENTS : MARCHAUD René, Maire, JOUVE Yves, Dr VIGOUROUX Joëlle, BRUNEL Stéphane, BOULET Geneviève, Adjoints au Maire, RASPAIL Marie-Pierre, CHANIS Véronique, MEUNIER Frédéric, GAUTHIER Christelle, BARRET David, CALMIER René, Conseillers Municipaux

EXCUSES : PASSEMARD Franck, MALLASEN Aurélie, BARRIERE Frédérique, BARD Cécile
Conseillères Municipales.

SECRETAIRE : BARRET David, Conseiller Municipal

COMPTE RENDU

1 - Tarifs 2020

LOYERS APPARTEMENTS MAIRIE

TARIFS Au 01/01/2020	2020 (+1.20% conformément à l'indice de Référence des Loyers publiés par l'INSEE -3 ^e tr.2019)
T3 2 ^{ème} Etage Gauche	352.00
T3 2 ^{ème} Etage Droite	352.00
T4 1 ^{er} Etage Gauche	454.00
T3 1 ^{er} Etage Droite	352.00
Appartement Parc Mairie	385.00
Logement Gaillard (au 1 ^{er} Juillet)	407.00 (01/07/20)
Accueil Jeunes	191.00

DROIT DE PLACE

TARIFS (au 01 janvier)	2020
Attractions Foraines + Etalagistes :	
- moins de 3 m de profondeur le mètre linéaire	2.42 €
- plus de 3 m de profondeur, le mètre carré	0.85 €
- appareils distributeurs	4.91 €
<i>Camions Outillages</i>	20.00 €
Marchands ambulants ayant leur siège social à Fontannes (véhicule inf. 3.5t)	5.00 €/jour

CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

TARIF (au 1^{ER} janvier)	2020
Concession à perpétuité (2.40 m de large x 2.50 de long soit 6 m ² superficiel) soit le mètre carré	593 € 99 €
COLUMBARIUM 1 case 30 ans	593 €

PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)

TARIF (au 1^{ER} janvier)	2020
Participation par logement	450.00 €

TAXE ASSAINISSEMENT

TARIFS (au 01 janvier)	2020
Tarif d'assainissement par mètre cube d'eau	0.67 €
Part fixe assainissement	23.50 €

TARIFS 2020 - SALLE POLYVALENTE (pas de changement)

		Associations de Fontannes	Particuliers résidents à Fontannes	Particulier ou Association Hors commune
SALLE COMPLETE Vestiaire Grande Salle (+/- intermédiaire) Espace Bar + Réserve	Vin d'honneur	Gratuit	100 €	250 €
	Repas familiaux, anniversaires, fêtes diverses	Gratuit	225 €	350 €
	Bals Disco – Thés dansants	Gratuit	/	/
	Belote – Lotos – spectacles	Gratuit	/	350 €
	Salons vente : 1 jour			350 €
	Salon vente : 2 jours			600 €
	Salon vente : 3 jours			700 €
	Repas d'entreprise avec cuisine		175 €	225 €
PETIT ESPACE Vestiaire Espace Bar Réserve	Gouters Petite assemblée générale Diverses réunions	Salle Cantine	75 €	150 €
	OPTION Cuisine + Plonge	Gratuit	75 €	100 €

Forfait ménage (demande faite obligatoirement au moment de la réservation de la salle polyvalente) – La salle doit être rangée.

Forfait ménage – salle complète sans cuisine : 40€

Forfait ménage – salle complète avec cuisine : 60€

CAUTIONS :

Badge alarme 100 €

Cuisine 900 €

Tarifs (au 01 janvier)	2020
Tarif horaire salle polyvalente	2.30 €/heure
Tarif salle de la cantine	1.55 €/heure

TENTE DE RECEPTION	100 €
---------------------------	--------------

EMPLACEMENT TAXI	83 €
-------------------------	-------------

2 – Investissements 2019 – Emprunt – Choix de la banque

Monsieur BRUNEL Stéphane, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2019/037 en date du 10 Octobre 2019 autorisant M. le Maire à faire les démarches auprès des banques afin de réaliser un emprunt de 120 000 € pour couvrir les investissements 2019.

Trois établissements bancaires ont été contactés pour émettre une offre sur cette base pour une durée 15, 20 et 25 ans à taux fixe. Les trois banques ont répondu à savoir : la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole et la Banque Postale.

Monsieur BRUNEL Stéphane rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 120 000.00 Euros.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2019-09 y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de contracter auprès de la Banque Postale un emprunt d'un montant de 120 000 Euros et autorise le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt.

3- Construction de Vestiaires au Stade – Demande de subvention au titre de la DETR 2020

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de construire des nouveaux vestiaires au Stade Municipal afin d'être en règle avec la mise aux normes pour l'accueil des joueurs et arbitres. Par conséquent, il convient de lancer la consultation des entreprises. Le montant estimatif prévu des travaux s'élève à 100 393.32 Euros HT, soit 120 471.98 Euros TTC.

Afin de financer ces travaux, la Commune de Fontannes souhaite solliciter une subvention au titre de la DETR 2020 pour la construction de Vestiaires au Stade Municipal dans le cadre des Equipements sportifs, socio-culturels et socio-éducatifs, à hauteur de 50%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le projet de construction des vestiaires au stade municipal
- D'approvisionner l'opération dans son intégralité au moment du vote du budget
- De demander une subvention au taux de 50 % soit 50 197.00 € (cinquante mille cent quatre-vingt-dix-sept Euros) au titre de la DETR 2020
- De lancer la consultation des entreprises via le profil acheteur (dématérialisation) du Centre de Gestion.

4- Centre Equestre – Convention de mise à disposition

Monsieur le Maire indique que le Commune de Fontannes est propriétaire des terrains cadastrés Section ZC N° 19 d'une contenance de 3357 m², et N°35 d'une contenance de 3502 m², situés au lieudit Champ Durif.

Ces parcelles ont été acquises en 1968 et mises à disposition du Lycée Agricole de Bonnefont (LEGTA) pour le Centre Equestre. Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 28 Août 1972, un bail emphytéotique aurait dû être rédigé.

Afin de régulariser la situation, il est proposé au Conseil Municipal d'établir un Comodat de Terrains avec le LEGTA. Cette mise à disposition serait consentie en vue d'assurer la mise en place de divers projets de formation ou d'animation en rapport avec l'équitation et les sports équestres par le LEGTA. Monsieur le maire donne lecture du Comodat à intervenir.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Accepte de consentir un comodat avec le Lycée Agricole de Bonnefont pour la mise à disposition des terrains cadastrés Section ZC N°19 et N°35 situés au lieudit Champ Durif afin

d'assurer les divers projets de formation ou d'animation en rapport avec l'équitation et les sports équestres.

- Autorise le Maire à signer ledit commodat.

5- Recensement de la Population 2020 – Recrutement des Agents Recenseurs

M. le Maire informe le Conseil Municipal que depuis la réforme de 2002 le recensement est effectué tous les 5 ans dans les villes de moins de 10 000 habitants.

A Fontannes le recensement aura lieu du 16 Janvier au 15 Février 2020. Pour permettre la collecte des données du recensement conformément au cadre imposé par l'INSEE, la Commune de Fontannes doit procéder au recrutement de deux agents recenseurs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à recruter deux agents recenseurs pour la période du 01/01/2020 au 28/02/2020 et signer tous les documents relatifs à ces contrats.

6- Recensement de la Population 2020 – Fixation de la rémunération des agents recenseurs

Conformément aux prescriptions de l'INSEE, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à recruter deux agents recenseurs.

Ils seront rémunérés par la Commune qui percevra une dotation forfaitaire en compensation de cette dépense selon la proposition suivante :

Rémunération nette des agents recenseurs :

Pour le logement : 0.60 €/logement

Pour les individus : 1.25 €/individu

Pour la formation dispensée par l'INSEE 30 € soit 60 € pour deux demi-journées

Pour la tournée de reconnaissance : 80 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la rémunération telle que définie ci-dessus pour chacun des deux agents recenseurs.

7- Construction des toilettes publics – Choix des entreprises

Suite au projet de construction des toilettes publics et à l'accord de la subvention demandée à la région par délibération du 11 avril 2019, la Commune de Fontannes a lancé une consultation auprès des entreprises locales pour la réalisation du projet.

Ce projet a été réparti en cinq lots :

Lot 1 : Terrassement/Maçonnerie

Lot 2 : Charpente/Zinguerie

Lot 3 : Plâtrerie/Peinture/Menuiserie

Lot 4 : Electricité/Plomberie/Chauffage

Lot 5 : Carrelage

Dix entreprises ont répondu et ont transmis leurs devis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'attribuer :

- le lot 1, 2 et 3 pour la partie menuiserie à l'entreprise MCR pour un montant de 12 673.34 € HT
- le lot 3 pour la partie plâtrerie/peinture à l'entreprise ALVES Manuel pour un montant de 3340.28 € HT
- le lot 4 à l'entreprise BONHOMME Jacky pour un montant de 2 315.25 € HT
- le lot 5 à l'entreprise Concept Carrelage pour un montant de 1 371.30 € HT

et autorise M. le Maire à signer le bon de commande avec les entreprises.

Le total du projet s'élève donc à 19 700.17 € HT soit 23 640.20 TTC.

→ Les délibérations intégrales sont disponibles en mairie, également sur le site internet www.fontannes.fr